



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 249 bis

Publié le 21 août 2018

# TABLE DES MATIÈRES

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté modificatif modifiant l'arrêté du 24 juillet 2015 portant reconnaissance en qualité de Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental de l'association Morancy

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêt préfectoral mettant à jour la liste régionale des parcelles du domaine privé de l'État, de VNF et de la SNCF, destinées à être cédées en vue d'y développer une offre nouvelle de logements



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de  
l'alimentation, de l'agriculture et  
de la forêt Hauts-de-France

**Arrêté modificatif de l'arrêté du 24 juillet 2015 portant reconnaissance en qualité  
de Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental de l'association Morancy**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.315-1 et D.315-1 à D.315-9 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu les décrets n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les GIEE ;
- Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE en qualité de Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Luc MAURER, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 portant subdélégation de signature à certains agents de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2015 portant reconnaissance en qualité de GIEE de l'association Morancy ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 prolongeant la reconnaissance en qualité de GIEE de l'association Morancy ;
- Considérant qu'il convient de préciser les exploitations agricoles membres du GIEE porté par l'association Morancy ;
- Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France ;

**ARRETE**

**Article 1er : Insertion d'un article « membres du GIEE »**

Après l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2015 portant reconnaissance en qualité de Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental de l'association Morancy, est inséré un article 2-1 :

**« Article 2-1 : membres du GIEE :**

Les exploitations membres du GIEE porté par l'association Morancy sont listées comme suit :


Nom exploitation	Code postal	Commune
BUDIN Philippe	60460	BLAINCOURT-LES-PRECY
HERAUT Alain	60240	JOUY-SOUS-THELLE
EARL du Bout Claude	60460	BLAINCOURT-LES-PRECY
EARL de Moustier	60820	BORAN-SUR-OISE
EARL Desmet	95340	PERSAN
EARL Hervin	95270	BELLEFONTAINE
EARL de la Comte	60820	BORAN-SUR-OISE
EARL Vandierendonck	60270	GOUVIEUX
EARL de la Pommeraie	95340	BERNES-SUR-OISE
SCEA Morancy	60820	BORAN-SUR-OISE
SCEA de la Ferme des Tuileries	60230	CHAMBLY
SCEA Huon	60530	MESNIL-EN-THELLE
SCEA Verhoestraete	60820	BORAN-SUR-OISE
SCEA de la Ferme du Couvent	60820	BORAN-SUR-OISE
EARL Versavel	60270	GOUVIEUX

**Article 2 : Exécution**

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 17/08/2018

Pour le Préfet et par subdélégation,  
La cheffe de Service Régional de la  
Performance Economique et  
Environnementale des Entreprises des  
Hauts-de-France



Valérie MAQUERE

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*



PRÉFET DE LA REGION  
HAUTS DE FRANCE

Direction régionale de  
l'environnement, de  
l'aménagement et du  
logement

Service ECLAT

**Arrêté préfectoral mettant à jour la liste régionale des parcelles du domaine privé de l'État, de VNF et de la SNCF, destinées à être cédées en vue d'y développer une offre nouvelle de logements**

**Le Préfet de la région Hauts de France  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 relative à la réforme ferroviaire et à la création du groupe public ferroviaire SNCF ;

Vu les articles R. 3211-16 et R. 3211-32-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n°2013-315 du 15 avril 2013 relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé de l'État en vue de la réalisation de programmes de construction de logements sociaux et fixant la composition et le fonctionnement de la commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier instituée à l'article L. 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n°2013-936 du 18 octobre 2013 relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé des établissements publics de l'État, ou dont la gestion leur a été confiée par la loi, prévues à l'article L. 3211-13-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vue de la réalisation de programmes de construction de logements sociaux ;

Vu le décret n°2013-937 du 18 octobre 2013 établissant la liste des établissements publics de l'État mentionnée à l'article L3211-13-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2014-1743 du 30 décembre 2014 relatif à l'élargissement de la liste des établissements publics de l'État mentionnée à l'article L. 3211-13-1 du code général de la propriété des personnes publiques aux établissements publics de santé ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel Lalande, Préfet de la région Hauts de France, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'avis du directeur de l'immobilier de la Société Nationale de Chemins de Fer du 11 mai 2018;

Vu l'avis du directeur général de Voies Navigables de France en date du 9 avril 2018 ;

Vu l'acte de cession en date du 13 octobre 2017 relatif aux terrains sis à Saint Quentin, 42 rue du Coupement, cadastrés 02691000AC0304 – 02691000AC0305 – 02691000AC0306 – 02691000AC0307 et la validation de la proposition de retrait par le Préfet de l'Aisne ;

Vu l'acte de cession en date du 28 mars 2017 relatif aux terrains sis à Valenciennes, 6 rue des Flandres et rue de Romainville, cadastrés 596060000J0525 – 596060000J0529 ;

Vu l'acte de cession en date du 26 septembre 2017 relatif au terrain sis à Beauvais, rue de la Banque, cadastré 60057000AT0201 ;

Vu l'acte de cession en date du 19 décembre 2017 relatif aux terrains sis à Comines, secteur de la gare, cadastrés 59152000AK0726 (partie) - 59152000AM0179 (partie) ;

Vu l'acte de cession en date du 17 mars 2017 relatif aux terrains sis à Lille, gare Saint Sauveur, cadastrés 59350000HZ0089 – 59350000HZ0095 – 59350000HZ0096 – 59350000HZ0117 – 59350000HZ0123 – 59350000HZ0142 – 59350000HZ0148 – 59350000HZ0149 – 59350000HZ0152 – 59350000HZ0153 – 59350000HZ0158 ;

Vu la non constructibilité actuelle des terrains sis à Rousies, Les Breuilles et rue de Maubeuge, cadastrés 59514000AB0054 – 59514000A0020 – 59514000A0021 – 59514000A0033 – 59514000A0230 – 59514000A0234, l'avis favorable de la commune de Rousies sur la proposition de retrait par courrier en date du 26 avril 2018 en l'attente de la finalisation de révision de son document d'urbanisme et l'avis favorable du Préfet du Nord ;

Vu le retrait de la déclaration d'inutilité du terrain sis à Lille, 130 rue de Rivoli, cadastré 59350000BR0209 (partie), et l'avis favorable du Préfet du Nord quant à un retrait du site ;

Vu la demande de retrait de la ville de Tourcoing par courrier du 4 avril 2018 du site 6 rue de l'Industrie, cadastré 59599000EY0185 – 59599000EY0199 en vue de la réalisation d'un pôle administratif et l'avis favorable du Préfet du Nord quant à un retrait du site ;

Vu la demande de retrait de la ville de Beauvais par courrier du 2 mai 2018 du site 31 rue du Général Leclerc, cadastré 60057000AR0070 et l'avis favorable du Préfet de l'Oise quant à un retrait du site ;

Vu la demande de retrait de la ville de Creil par mel du 3 mai 2018 du site Ilôt Cornet – quartier de la gare, cadastré 60175000XB331 – 60175000XB332 – 60175000XB333 – 60175000XB334 – 60175000XB335 – 60175000XB419 et l'avis favorable du Préfet de l'Oise quant à un retrait du site ;

Vu l'absence d'avis de la ville de Poix-de-Picardie sur la proposition de retrait des terrains sis au lieu-dit la gare (lot 5) et l'avis favorable du Préfet de la Somme quant à un retrait du site ;

Vu la demande d'inscription de la ville de Beauvais par courrier du 2 mai 2018 du site 2 rue Bossuet, cadastré 60057000BJ0097 et l'avis favorable du Préfet de l'Oise quant à une inscription de ce site ;

Vu la demande d'inscription de la ville de Boulogne-Sur-Mer par courrier du 10 avril 2018 du site 63 rue des Moulins, cadastré 62160000AW0850 – 62160000AW851 – 62160000AW0871 et l'avis favorable du préfet du Pas-de-Calais quant à une inscription de ce site;

Vu la demande de retrait de la SNCF par mail du 11 mai 2018 du site Bréquerecque Sud à Boulogne-Sur-Mer, cadastré 62160000XT0288 – 62160000XT0289 – 62160000XT0290, les avis défavorables quant à cette demande de retrait de la ville de Boulogne-Sur-Mer et du Préfet du Pas-de-Calais ;

Vu la demande d'inscription de la ville de Lille par courrier du 14 mai 2018 des terrains du site du site Caserne Vandamme, rue Lydéric, cadastrés 59350000TS0008 – 59350000TS0009 – 59350000TS0010 et l'avis défavorable du Préfet du Nord quant à une inscription de ce site occupé ;

Vu l'avis favorable de la commune de Ronchin par mel du 9 mai 2018 sur l'inscription du site Avenue Jean Jaurès, cadastré 59507000AB0006 – 59507000AB0015 – 59507AB0468 (partie) et l'avis favorable du Préfet du Nord quant à l'inscription de ce site ;

Vu l'absence de réponse de la commune de Haubourdin sur l'inscription du site rue Potié, cadastré 59286000AI1128 ;

Vu l'avis favorable du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la région Hauts de France en date du 19 juin 2018, portant sur le projet d'actualisation de la liste régionale ;

Sur proposition du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts de France ;

## ARRÊTE

Article 1 : Les biens du domaine privé de l'État, de VNF et de la SNCF figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont destinés à être cédés pour y développer une nouvelle offre de logements.

Article 2 : Une décote s'applique de droit sur la valeur vénale de ces biens dans les conditions définies par l'article L. 3211-7, les articles R. 3211-13 à R. 3211-17 et R. 3211-32-1 à R. 3211-32-9 du code général de la propriété des personnes publiques.

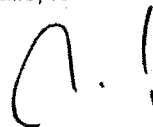
Article 3 : La liste annexée au présent arrêté est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 établissant la liste régionale des parcelles du domaine privé de l'État, de VNF et de la SNCF, destinées à être cédées en vue d'y développer une offre nouvelle de logements est abrogé.

Article 5 : Le préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord, le préfet de l'Aisne, le préfet de l'Oise, le préfet du Pas-de-Calais, le préfet de la Somme, les directeurs départementaux des territoires et de la mer de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, les directeurs départementaux des finances publiques de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le

01 AOUT 2018



Michel LALANDE

**LISTE REGIONALE DES PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE L'ÉTAT MOBILISABLES POUR LE LOGEMENT  
MISE A JOUR JUIN 2018**

DEPARTEMENTS	COMMUNES	ADRESSES	EPCI	PARCELLES
Nord	Douai	163 quai d'Alsace	Communauté d'Agglomération du Douaisis	59178000CS0186
Nord	Condé-sur-Escaut	Rue de la cavalerie	Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	59153000AR0118
Nord	Neuville en Ferrain	Rue du chemin vert	Métropole européenne de Lille	59426000AX0154 - 59426000AX0155 59426000AX0156 - 59426000AX0157 59426000AX0158 - 59426000AX0159
Nord	Beaucamps Ligny	61 rue de Radinghem	Métropole européenne de Lille	590560000A0228 - 590560000A0905 590560000A0906 - 590560000A0907
Nord	Lille	8 rue de Bonte	Métropole européenne de Lille	59350000OX0191 (partie)
Nord	Lille	27 rue des stations	Métropole européenne de Lille	59350000RV0013
Nord	Lille	47 rue Jacquemars Gielée	Métropole Européenne de Lille	59350000NZ0018
Nord	Lille-Hellemmes	Pavé du moulin	Métropole européenne de Lille	59350298AI0391 -59350298AI0397 59350298AI0399
Nord	Mons en Baroeul	CROUS	Métropole Européenne de Lille	59410000AK0189
Nord	Roncq	Le pied de bœuf	Métropole européenne de Lille	59508000AY0245
Nord	Roncq	La Rousselle rue du Dronckaert	Métropole européenne de Lille	59508000AZ0154
Nord	Roncq	Rue de Lille	Métropole européenne de Lille	59508000AZ0152 (partie)
Nord	Tourcoing	2 rue de Montyon	Métropole Européenne de Lille	59200000BK0175
Nord	Bergues	2 rue de l'arsenal	Communauté de Communes de Flandre	59067000AE0290
Nord	Fourmies	28 rue Gambetta	Communauté de Communes Sud Avesnois	59249000AL0539
Oise	Beauvais	2 rue Bossuet	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	60057000BJ0097
Oise	Compiègne	Lieu dit Les Sablons – 5ème RGA	Agglomération de la Région de Compiègne	60159000E318 (partie)
Oise	Compiègne	Résidence 6 rue Quennevières	Agglomération de la Région de Compiègne	60159000AZ0202 – 60159000AZ203
Oise	Creil	Rue de la Chapelle du Marais	Communauté de l'agglomération Creilloise	60175000AC0190
Oise	Crepy-en-Valois	15 avenue Sadi Carnot	Communauté de Communes du Pays de Valois	60176000AM0191



Oise	Crepy-en-Valois	45 bis avenue Pasteur Gendarmerie Nationale	Communauté de Communes du Pays de Valois	60176000AV0379
Pas-de-Calais	Boulogne-Sur-Mer	63 rue des Moulins	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	62160000AW0850 - 62160000AW851 62160000AW0871
Pas-de-Calais	Saint-Martin-Boulogne	Rue de Marlborough	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	62758000AB0430 - 62758000AB0225

**LISTE REGIONALE DES PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE VNF MOBILISABLES POUR LE LOGEMENT  
MISE A JOUR JUIN 2018**

DEPARTEMENTS	COMMUNES	ADRESSES	EPCI	PARCELLES
Nord	Valenciennes	Îlot Follen	Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	59606000AP0034 - 59606000AP0035 59606000AP0063 - 59606000AP0073 59606000AP0074 - 59606000AP0076 59606000AP0077
Nord	Merville	Boulevard du maréchal Foch	Communauté de Communes Flandre Lys	594000000A0012 - 594000000A0015
Nord	Lille	Secteur nord du port de Lille	Métropole européenne de Lille	59350000IZ0016
Somme	Ham	4 boulevard de la Liberté	Communauté de Communes du Pays Hamois	80410000AD0243 - 80410000AD0244

**LISTE REGIONALE DES PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE LA SNCF MOBILISABLES POUR LE LOGEMENT  
MISE A JOUR JUIN 2018**

DEPARTEMENTS	COMMUNES	ADRESSES	EPCI	PARCELLES
Nord	Aniche	Secteur de la gare	Communauté de Communes Cœur d'Ostrevant	59008000AH0785 - 59008000AI0765 (partie)
Nord	Busigny	Rue Gambetta, rue Pasteur, rue du général De Gaulle	Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis	591180000A369 - 591180000A1114 591180000A1115 - 591180000A0280 - 591180000A0988
Nord	Baisieux	Site contrat de mixité sociale	Métropole Européenne de Lille	59044000OA2283 (partie)
Nord	Halluin	Rue de la Lys	Métropole européenne de Lille	59279000AK1211 (partie)
Nord	Haubourdin	Rue Potié	Métropole Européenne de Lille	59286000AI1128
Nord	Lille-Lomme	Place Dompain	Métropole européenne de Lille	593503550B1435 - 593503550B7114
Nord	Lille-Lomme	Rue Giraud	Métropole européenne de Lille	593503550B6996 (partie) 593503550B6997 (partie) 593503550B6998 (partie)
Nord	Pérenchies	Rue de la gare	Métropole européenne de Lille	59457000AH0675

Nord	Ronchin	Avenue Jean Jaurès	Métropole européenne de Lille	59507000AB0006 – 59507000AB0015 59507AB0468 (partie)
Nord	Seclin	Rue Wattiesart	Métropole européenne de Lille	59560000AM0195 (partie)
Somme	Montdidier	Place de la Gare	Communauté de Communes du Canton de Montdidier	80561000AD0124
Pas-de-Calais	Vimy	Secteur de la gare - « Les Argilières »	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	62861000AD0203 (partie) 62861000AD0044 (partie)
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer	Bréquerecque sud	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	62160000XT0288 - 62160000XT0289 62160000XT0290
Pas-de-Calais	Isbergues	3 rue de la gare	Communauté de Communes Artois-Flandres	62473575AH0962
Pas-de-Calais	Camiers	Place de la gare	Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale	62201000AC0004 (partie) 62201000AC0402 (partie)